

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

24.01.2018

Dossier complet le :

24.01.2018

N° d'enregistrement :

F09318P0026

1. Intitulé du projet

Travaux de mise en sécurité du port de l'Ayguade du Levant et réalisation d'une zone de mouillage avec extension
du périmètre portuaire - Commune d'Hyères les Palmiers (83400)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Hubert Falco

RCS / SIRET

2 4 8 | 3 0 0 | 5 4 3 | 0 0 2 1 7

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
9. Infrastructures portuaires d) Zones de mouillages 11. Travaux, ouvrages et aménagements en zone côtière. a) Ouvrages et aménagements côtiers b) Reconstruction d'ouvrages existants.	9-d) : Réalisation d'une zone de mouillage organisés d'une capacité de 45 postes 11-a) : Construction d'un tenon dans le prolongement de la digue actuelle 11-b) : Enlèvement d'une épave « le Benzène » qui prolonge la digue actuelle. Dépose de la digue en enrochements et réfection de celle-ci avec allongement. Construction d'un quai RORO

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- 1) Enlèvement, du fait de son mauvais état, de l'épave du Benzène qui protège le port des vents de Nord-Ouest.
- 2) Consolidation et reconfiguration de la digue / Réalisation d'un tenon Sud-Ouest. La digue sera déposée et reconstruite avec réemploi des matériaux. Dans son prolongement, un tenon Sud-Ouest sera réalisé avec des caissons béton préfabriqués ancrés par des micropieux.
- 3) Réaménagement du quai pour activité Ro-Ro au Sud. La surface du terre plein du quai existant est augmentée d'environ 115 m² par un quai poids en béton armé. Un ponton sur pieux de 3x30m (90 m²) sera mis en place dans le prolongement du quai ce qui donne une augmentation de la surface totale de 205 m².
- 4) Étendre le périmètre administratif portuaire d'une surface de 79 000 m² pour la mise en œuvre de mouillages organisés. Soit 40 postes (<12m) et de 5 postes (< 25m) sur ancrés à vis (à sable ou respectueuses de l'herbier de Posidonie) avec bouée de subsurface pour éviter le raguage de la chaîne.
- 5) Enlèvement des macrodéchets et mouillages sauvages.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit de mettre en sécurité le plan d'eau au regard de l'exposition aux houles du port de l'Aiguade du Levant et des difficultés d'accès au site. Les Levantins souhaitent cette sécurisation depuis plusieurs années alors que les ouvrages se dégradent de plus en plus. La reprise des ouvrages permettra également de reprendre les équipements du port et de les adapter à l'usage actuel du site (réaménagement du quai sud pour l'activité RO-RO). La mise en sécurité ne vise pas à réaliser une protection « tout temps » mais uniquement à tranquilliser au maximum le plan d'eau du port.

La création d'une zone de mouillages organisés répond à la volonté de protéger les fonds marins d'une grande valeur patrimoniale et écologique (Posidonies, cymodocées, grandes nacres) qui se sont dégradés à cause des mouillages forains. Ces derniers seront interdits. Un règlement spécifique de la zone permettra de préserver le site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- 1) Enlèvement de l'épave du Benzène : Au préalable, un repérage des morceaux immergés sera effectué. L'épave sera découpée (lance thermique, ...) puis les morceaux chargés sur un ponton grue et évacués en décharge agréée.
 - 2) Consolidation et reconfiguration de la digue / Réalisation d'un tenon Sud-Ouest : Les enrochements de la digue sont déposés au moyen d'une grue sur barge puis stockés (port Avis ou de l'Aiguade) dans l'attente de leur réutilisation et en partie évacués (revalorisation). Réalisation de l'assise de l'ouvrage, puis du noyau, du filtre et enfin de la carapace avec des matériaux de granulométrie croissante (ballast, tout venant de carrière, enrochements) issus de la digue actuelle ou provenant de carrières de la région. Les caissons béton « Jarlan » constitutifs du tenon seront préparés dans une zone portuaire (port Pothuau, port Avis) et remorqués en flottaison au port de l'Aiguade. Puis coulés (ajout de béton ou de ballast) après réalisation de l'assise et ancrés avec des micropieux.
 - 3) Réaménagement du quai pour activité Ro-Ro au Sud : la création du poste RORO nécessite la réalisation d'un quai poids (coffrage en béton armé rempli de remblai et recouvert par une dalle en béton armé) et la pose d'un ponton de 3x40 m sur pieux mis en place par battage, puis installation des 4 travées préfabriquées sur les appuis. Le ponton sera équipé de défenses et d'un système d'amarrage.
 - 4) Mise en œuvre de mouillages organisés : 45 mouillages seront posés, le dispositif est réalisé avec une ancre à vis écologique HARMONY posée par des plongeurs avec un outil hydraulique. Deux types d'ancres seront posés en fonction du substrat (sable ou Posidonie). La ligne de mouillage est uniquement constituée d'un cordage (polyamide éprouvé) maintenu sous tension permanente, en pleine eau, par un flotteur immergé. L'objectif est d'éviter le raguage du fond par la ligne.
 - 5) Enlèvement des macrodéchets et mouillages sauvages par plongeurs et moyen de levage (ponton grue).
- Toutes les mesures nécessaires seront mises en œuvre durant les travaux pour empêcher une pollution du milieu marin : mise en place d'un filet géotextile, traitement des déchets, suivi de la turbidité, suivi par cages à moules, etc.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les travaux permettent la mise en sécurité du port et adaptent ses infrastructures aux besoins actuels (poste RORO).

Concernant la zone de mouillage, son objectif est de préserver l'herbier de posidonie mais également de réguler les activités nautiques de loisirs sur la zone. La gestion de la zone de mouillage sera confiée à la capitainerie du port de l'Aiguade qui décidera de l'attribution des places et veillera au respect des règles tout en informant les usagers des effets négatifs du mouillage forain sur l'environnement et ses raisons des interdictions partielles de mouillage.

Il sera interdit de jeter des déchets solides ou liquides dans les eaux.

De manière biquotidienne, le gestionnaire de la zone de mouillage procédera à la collecte des ordures et autres effluents stockés en bidon ainsi qu'à une récupération des déchets flottants dans la zone. Les bateaux équipés d'une cuve de rétention se rendront vers un des ports le plus proche (port de Porquerolles ou d'Hyères-Les-Palmiers), équipés d'installations spécifiques, pour effectuer le pompage des eaux. En outre, les installations terrestres et marines suivantes seront mises à disposition : 2WC, deux douches, un point propre (zone de stockage de déchets liées aux activités nautiques). Prise en compte de la sécurité des biens et des personnes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation environnementale au titre des articles L214-1 à 6 et L181-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Evaluation des incidences sur les sites Natura 2000 au titre de l'article L414-4 du Code de l'Environnement.

Enquête publique au titre de l'article L181-10 du Code de l'Environnement.

Dossier d'extension du port au titre de l'article L5314-8 du Code des transports.

Transfert de gestion du DPM au titre de l'article L2123-3 du Code général de la propriété des personnes publiques.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Le Benzène (longueur, largeur, hauteur)	61,3x12,4x4,2 m
Digue (longueur, largeur, côte d'arase, pente)	60x30m, +3,25 m CM, 3(H)/2(V)
Tenon (longueur, largeur, côte d'arase, poids, micropleux)	35x8 m, +3,25 m CM, 5780 T, 36
Augmentation terre plein quai RORO (surface) et dimensions ponton (L, l, surface)	115 m2, 30x3 m, 90 m2
Augmentation de la superficie administrative du port	79000 m3
Nombre de mouillages organisés	45 : 40 postes (bateaux <12m) et de 5 postes (bateaux < 25m)
Corps morts et macrodéchets à enlever (nb et emprise sur le fond)	74 et 12 nb, 29,4 et 15,5 m2

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 06 ° 26 ' 02 " 58 Lat. 43 ° 00 ' 55 " 08

Port de l'Aiguade du Levant - Ile du
Levant - Commune d'Hyères les
Palmiers

**Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° : 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :**

Point de départ : Long. 06 ° 26 ' 02 " 701 Lat. 43 ° 00 ' 57 " 191

Point d'arrivée : Long. 06 ° 26 ' 01 " 249 Lat. 43 ° 00 ' 55 " 090

Communes traversées :

Hyères les Palmiers

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?** Oui Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF Marine de type I "Ile du Levant" n°83014000 ZNIEFF Terrestre de type I "Ile du Levant" n°83162100
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Hyères
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A proximité du parc national de Port Cros
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'exposition au bruit révisé de l'aérodrome de Hyères Le Palyvestre (Arrêté préfectoral du 08/04/2015). PPBE2 des voies ferrées approuvé le 17 octobre 2016. PPBE2 RRN Ac approuvé le 21 juin 2016.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?

si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

PPR Inondation approuvé le 30/05/2016 pour le bassin du Gapeau

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?

Dans un site inscrit ?

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :

Oui Non

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ?

ZSC "Rade d'Hyères" FR9301613
ZPS "Iles d'Hyères" FR9310020

D'un site classé ?

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources			Par définition, un dragage est excédentaire en matériaux. Les sédiments seront revalorisés en priorité.
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	30 m3 de ballast, 325 m3 de matériau d'assise 0/300 kgs, 400 m3 d'enrochements 300/1000 kg, 165 m3 d'enrochements 1000/2000 kgs, 1760 m3 d'enrochements 3000 kg/6000 kg, issus d'une carrière de la région Toulonnaise et préalablement rincés. 845 m3 de béton.
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			Emprise sur les habitats "Roches infralittorales à algues photophiles" et "Sables fins bien calibrés" par la digue, le tenon et le quai RORO. En même temps libération d'espace par enlèvement de l'épave Benzène sur 250 m2
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?

Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?

Emprise sur les habitats "Roches infralittorales à algues photophiles" et "Sables fins bien calibrés" par la digue, le tenon et le quai RORO. En même temps libération d'espace par enlèvement de l'épave Benzène sur 250 m2

Est-il concerné par des risques technologiques ?

Le terminal TCA est inclus dans le périmètre d'application du Plan d'Intervention Particulier du port militaire de Toulon lié au risque nucléaire.

Risques

Est-il concerné par des risques naturels ?

Submersion marine par grosse tempête de Sud-Ouest

Engendre-t-il des risques sanitaires ?
Est-il concerné par des risques sanitaires ?

Engendre-t-il des déplacements/des trafics

Plus de 2680 m3 de matériaux de carrière vont être transportés par la route depuis la carrière jusqu'au port Pothuau à Hyères par des camions de 40 T (volume 22 m3) soit environ 120 rotations au total et 12 rotation / jour max. Puis par voie maritime par barge jusqu'au port de l'Aiguade du Levant ou vers le port militaire Avis en stockage temporaire. Les calssons « Jarlan » seront préparés au port Pothuau ou port Avis et remorqués en flottaison au port de l'Aiguade.

Nuisances

Est-il source de bruit ?
Est-il concerné par des nuisances sonores ?

Fonctionnement des engins de chantier

	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Mis à part les gaz d'échappement des engins de chantier (grue, ponton), il n'y a pas de rejets dans l'air.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Evacuation de 1660 m3 de TVC issus de la dépose de la digue existante. Epave Benzène (environ 1000 T de métal).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Trafic : Acheminement de matériaux par voie terrestre effectuée en dehors de la période estivale.

Eaux de ruissèlement : localisation adaptée du site de stockage des matériaux de carrière, nettoyage et approvisionnement régulier pour minimiser le temps de séjour. Limitation des dépôts de matériel pouvant être emportés par les ruissèlements.

Pollution des engins de chantier : Matériel en bon état, kit environnement (absorption des hydrocarbures), certification (ISO14000), maintenance et alimentation en carburant dans des zones adaptées.

Gestion des déchets : système de récupération et de tri.

Milieu marin : utilisation de matériaux de carrière préalablement rincés, rideau anti-turbidité, suivi de la turbidité, balisage de l'herbier en surface, ancrage de la barge dans des zones adaptées (sable).

Faune terrestre : réalisation des opérations particulièrement sources de dérangement en dehors des périodes de reproduction des espèces à enjeux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a fait l'objet de nombreuses études préparatoires (inventaire faune flore terrestre et marin, cartographie des biocénoses marines, étude de dimensionnement du projet,...) permettant de prendre en compte les différents enjeux humains ou liés au milieu naturel dès l'étape de définition du projet. De plus, il est soumis à de nombreuses procédures administratives (autorisation environnementale, évaluation Natura 2000, ...) permettant de mener à bien une évaluation des impacts sur l'ensemble des enjeux identifiés en concertation avec les services de l'état (service en charge de la police de l'eau et du DPM du Var) et la DREAL (volet Natura 2000) et avec la participation du public (enquête publique). Ainsi, il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

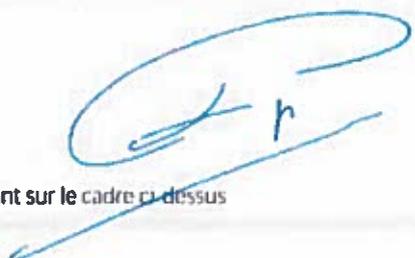
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Toulon

le, 20/11/2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

